

## CADRE et FORMULE

Tout candidat à l'organisation d'une épreuve régionale est invité à consulter ce document afin d'être guidé dans ses démarches.

Les épreuves inscrites au calendrier de la CFE permettent aux escrimeurs de trouver une opposition sans pour autant aller concourir sur le circuit national de façon assidue pour les catégories « fauteuil roulant et déficient visuel»

### a) Calendrier

- Le candidat à une organisation informe le Comité Régional de son projet, au plus tard au début de la saison. Deux dates au moins sont à fournir, si possible sur deux mois différents.
- A la parution du calendrier national, la Commission peut demander à l'organisateur une modification de date, en cas de chevauchement avec calendrier national.
- Le nom de l'organisateur, le lieu et la date de l'épreuve sont inscrits au calendrier des événements du CRH et sont communiqués à la Fédération Française Handisport, ainsi qu'aux clubs, et comités départementaux Handisport de la région concernée.
- Les informations générales seront mises en ligne un mois avant la date de la compétition, avec un plan d'accès au lieu des compétitions.

### b) Commission Régionale d'Escrime

La Commission adresse à l'organisateur :

- Les coordonnées des clubs, et des comités départementaux Handisport. Elle peut également accompagner la diffusion de l'information à destination des intéressés, et mettre en place l'information sur le site de la commission fédérale

Elle fournit, sur demande :

- Les logos du Comité Régional Handisport, et des éventuels partenaires.
- Les articles et photographies à insérer dans une éventuelle plaquette éditée par l'organisateur et destinée aux médias et aux participants.

### c) Lieu des compétitions

Les salles, parking, sanitaires et vestiaires doivent être accessibles aux fauteuils roulants. Le gymnase doit être de dimensions suffisantes pour recevoir le nombre de pistes nécessaire (voir paragraphe : **Matériels**). Il doit comprendre un local pour le contrôle antidopage (voir paragraphe : **Médical**).

### d) Accueil

- Le contrôle des inscriptions et des licences se déroule sur le lieu des compétitions ½ heures avant le début des épreuves. *La présentation de la licence « **compétition escrime** » est obligatoire pour prétendre participer aux épreuves.*
- La commission peut néanmoins accorder une **dérogation unique** sur demande

### e) Restauration

Sauf dispositions particulières, les repas sont à la charge des tireurs. Le club organisateur propose une buvette sur le lieu de la compétition

### f) Médical

- L'organisateur détient les coordonnées téléphoniques du centre hospitalier le plus proche à prévenir en cas de nécessité. Il peut prévoir la présence d'une cellule de premiers soins (ex : Croix Rouge)

1

## Contrôle antidopage

- L'organisateur prévoit un local accessible au fauteuil roulant, pouvant être fermé, de préférence dans l'enceinte du gymnase, avec 1 table, 2 chaises, WC contigu non public pouvant être fermé, 1 lavabo, 1 sac poubelle. En accord avec l'organisateur, un responsable régional doit avoir toutes les informations relatives aux éventuels contrôles, afin que l'accueil du médecin contrôleur soit assuré dans de bonnes conditions, ainsi que la désignation impromptue des compétiteurs qui subiront le contrôle. Ce local peut être également mis à la disposition d'un classificateur national.

## **g) Subventions et responsabilité**

- Les subventions sollicitées auprès des collectivités territoriales sont présentées par l'organisateur en concertation avec le comité régional Handisport.
- Le CRH et la Commission régionale d'Escrime ne peuvent être tenues responsables d'un éventuel déficit de l'organisation.

## **h) Comités et clubs Handisport**

- L'organisateur informe le comité départemental et les clubs Handisport de la tenue de la compétition. Le comité départemental Handisport est associé à l'organisation pour tous les concours utiles.

## **i) Invitations**

Les présidents des comités et clubs sont invités à assister aux épreuves et aux remises de récompenses, ainsi que tous les élus, personnalités et partenaires institutionnels et privés.

## Organisation technique

### **a) Matériels : pistes**

- *La liste des matériels est donnée pour exemple. Elle est fonction du nombre d'inscrits et des épreuves retenues.*
- 2 pistes de 16 mètres (3 Handifix peuvent être installés par piste) **OU** 24 plaques (1 Handifix peut être installé sur de 4 plaques assemblées). 1 piste « podium » peut être réservée pour les finales.
- Appareils de fixation des fauteuils « Escrime Handifix » : le nombre est fonction du nombre d'inscrits.
- Tabliers pour l'épée : location possible auprès de la CFE.
- Appareils de signalisation électrique (fleuret, épée, sabre) dont un avec répéteurs, chronomètre et comptage des touches réservé à la piste des finales.
- Enrouleurs ou fils de connexion (voir auprès de la CFE ou d'un fournisseur d'escrime).
- Bureautique : photocopieur, ordinateur, imprimante, sonorisation...
- Matériels divers : chronos, cartons de signalisation des fautes, piges, pesons, grille des sanctions.

### **b) Matériels : escrimeurs**

Les fauteuils et tous les autres matériels doivent respecter le « Règlement pour les épreuves Handisport ».

Les participants doivent être en possession de la licence compétition escrime

### **c) Appareils de fixation des fauteuils - Handifix**

Si l'organisateur ne détient pas le nombre de Handifix indispensable au bon déroulement des épreuves, les clubs, le CRH et la CFE doivent être sollicités. Dans ce cas – si les clubs et la CFE sont en mesure d'en assurer le transport à bord des véhicules - un forfait de **50 €** par appareil est accordé au prêteur par l'organisateur.

## d) Directoire technique

Il est composé par l'organisateur en fonction des personnes compétentes présentes. La commission régionale d'escrime mandatera une personne compétente pour la représenter

## e) Arbitres et conditions financières

- Les clubs qui inscrivent 3 tireurs et plus doivent fournir un arbitre.
- En complément des arbitres des clubs, l'organisateur convoque 1 ou 2 arbitres supplémentaires, en fonction du nombre de tireurs inscrits. Ces arbitres doivent être d'une compétence conforme au niveau de la compétition (arbitre interdépartemental ou régional).
- Les arbitres doivent avoir pris connaissance du « Règlement pour les Epreuves en Fauteuil Roulant et/ou déficient visuel ».
- Une réunion des arbitres est fixée ¼ d'heure avant le début des épreuves par le coordonnateur des arbitres.
- Les arbitres seront rémunérés selon le barème ci-dessous :

Arbitre interdépartemental (FFE) 20€.

Arbitre régional (FFE) : 40€.

## f) Personnel de piste

Afin de respecter les horaires (durée maximale de 4 heures entre les poules et la finale), une personne (minimum) est affectée à chaque piste, de manière à aider à la mise en place des fauteuils et seconder l'arbitre pour le réglage de la distance entre les tireurs. Cette aide peut être assurée par des scouts, bénévoles, jeunes tireurs... Une réunion du personnel de piste est fixée ¼ d'heure avant les épreuves par un responsable Régional pour informer du fonctionnement des Handifix.

## g) Règlement pour les épreuves

- Fédération Internationale d'Escrime : FIE
- Comité Technique International : IWFC (Règlement pour les Epreuves en Fauteuil Roulant).

## h) Types d'épreuves

- Les championnats régionaux sont ouverts à tous les tireurs licenciés « **compétition escrime** » de leur région administrative dans les catégories suivantes :
- Fauteuil roulant - open catégories A + B :
  - Epée, fleuret, sabre Dames/Hommes – U 17 /senior (17 ans et plus).
  - Epée, fleuret, sabre dames – U 17 / senior (17 ans et plus).
  - Epée, fleuret, sabre garçons et filles - jeunes (Moins de 15 ans).
- Fauteuil roulant - catégories C :

Fauteuil roulant - catégories C :

Epée, fleuret « tétraplégique » - mixte junior/senior

Déficient visuel :

Epée messieurs/dames – U 17 /senior (17 ans et plus).

Epée garçons et filles - jeunes (Moins de 15 ans).
- L'organisateur choisit les catégories et les armes souhaitées.
- Toutes les épreuves se déroulent aux armes électriques.

## i) Formule

Pour la catégorie U 17/ senior

- o Inférieurs à 8, un tour de poule unique en 5 touches, 3 min et tableau d'élimination directe en 15 touches et 3x3 minutes (toutes places tirées sauf 3<sup>ème</sup>)
- o Pour un nombre de tireurs supérieurs à 8, un tour de poule (poules équilibrées en tenant compte du classement national) en 5 touches, 3 min puis tableau d'élimination directe en 15 touches et 3x3 min. L'organisateur peut prévoir un tableau B comme pour le règlement des circuits nationaux.

Pour les « espoirs »,

- o Tour de poule en 5 touches, 3 minutes et tableau en 10 touches, 2 x 3 minutes. (même organisation en fonction du nombre de tireurs).

## j) Récompenses

Sont récompensés (récompenses fournies par le CRH) :

1, 2, 3, 3 en catégorie « espoirs »

1, 2, 3, 3, en catégorie adulte Open + 1<sup>ère</sup> femme + 1<sup>er</sup> B + 1<sup>ère</sup> B femmes + 1<sup>er</sup> C (éventuellement)

## k) Résultats

A l'issue de la compétition, l'organisateur remet un dossier complet des résultats à la commission fédérale, au CRH et au responsable de chaque club.

*Dernière mise à jour JUIN 2022*